

Le grenier jurassien

Autor(en): **Fallet, Marius**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **52 (1948)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le grenier jurassien

par le Dr oec. publ. Marius FALLET, publiciste
La Chaux-de-Fonds

L'importance économique des greniers d'autrefois

Le grenier jurassien a son histoire. Son rôle économique a été grand à une époque où le ravitaillement des populations en céréales panifiables et fourragères était à l'échelle locale et régionale. Pour ainsi dire, chaque famille rurale avait son grenier et les agglomérations urbaines leur «grenette». Aujourd'hui, le commerce des blés est à l'échelle de l'économie mondiale. Il n'en demeure pas moins qu'un cataclysme d'une sorte ou d'une autre peut livrer à la famine des peuples entiers.

Les greniers publics dans l'ancienne principauté épiscopale de Bâle

Par le traité du 14 juin 1614, dit de Baden, les députés des huit cantons-arbitres adjudgèrent au prince-évêque les dîmes de l'Érguel pour être amassées, partie à Bienne, dans le grenier que l'Évêché y possédait, partie dans celui de Saint-Imier, qu'il fit bâtir alors. Deux propriétés de l'évêque à Bienne furent vendues le 12 floréal, an VI, un grand et un petit bâtiment situés à la rue du Haut (Obere Gasse). Ils consistaient en plusieurs logements, une cave, un pressoir, un grenier, une grange, etc.

A Saint-Imier, s'élevait sur la place du village un bâtiment d'une longueur de 102 pieds et large de 43 pieds. A Sonceboz, le grenier du prince consistait en un petit bâtiment qui avait une longueur de 20 pieds et une largeur de 15 pieds. A Malleray, une maison était destinée au même usage. Dans le département du Mont-Terrible, lors de la vente des biens dits nationaux, du 8 prairial an V au 2 thermidor an VI, soit du 28 mai 1797 au 20 juillet 1798, la «grange des dîmes» à Nods figura elle aussi parmi les propriétés de l'Évêché mises à l'encan. L'occupant français vendit de même le grenier que l'Abbaye de Bellelay possédait à La Neuveville.

Dans l'ancien Evêché de Bâle, les greniers de Son Altesse avaient à la fois une portée fiscale et une portée alimentaire. La dîme concernait avant tout les récoltes de céréales panifiables et fourragères. Elles étaient livrables dans les greniers et granges du prince-évêque, soit directement, soit par l'intermédiaire de fermiers des dîmes. C'est dans les greniers du prince que les cultivateurs achetaient de la graine pour «arroser» (ensemencer) les labours. Le 23 janvier 1700, la communauté de Renan était réunie «au lieu accoutumé pour le sujet d'une liste de ceux qui désireront avoir de la graine du grenier de Son Altesse sous le cautionnement de la communauté». Le «plus» (majorité des communiens assermentés présents) vota le cautionnement, par la commune, des achats de graine par des communiens, «à condition que tous ceux qui s'inscriront remettront comme hypothèque la rosée (récolte) des champs qui auront été semés de ladite graine» et en outre «le plus beau et le meilleur de leurs autres biens» pour défrayer la communauté de ses débours éventuels.

La multitude et l'importance des greniers particuliers

Dans les régions montagneuses de l'ancienne principauté-évêché de Bâle, les Franches-Montagnes et l'Erguel en particulier, le grenier, même le plus modeste, rendait aux familles de laboureurs-éleveurs les services les plus évidents dans la culture des céréales, l'approvisionnement en céréales panifiables, et enfin dans l'affouragement du bétail et des chevaux. Les familles paysannes y gardaient des provisions d'orge, d'avoine et d'autres céréales; de plus, des provisions de fromage, de beurre, de salé, de fruits, etc. Le fait explique la multitude des greniers d'autrefois, tous situés à proximité de l'habitation rurale. Les documents les mentionnent à l'occasion de ventes de propriétés agricoles, d'inventaires et de partages de familles, de testament. Dans le Jura bernois actuel, ces greniers ont disparu par centaines.

En 1724, un incendie détruisit le village d'Orvin, consumant 17 maisons et 10 greniers de particuliers. Dans l'inventaire des biens du cordier-paysan Abram Marchand fils, communier de Sonvilier et de la communauté des Montagnes de Tramelan, paroissien de Tramelan établi à Mont-Tramelan, figurent le 8 mars 1791: de l'orge dans l'arche de midi (sud) du grenier (elle avait 20 pouces de hauteur), de l'avoine dans l'arche du milieu (elle était haute de 23 pouces) et de l'avoine également dans celle de minuit (au nord), qui avait 11 pouces de haut. Des greniers étaient frustes, d'autres plus cossus et plus artistiques.

En Erguel, sauf dans la paroisse de Tramelan, le grenier rural d'autrefois a pour ainsi dire disparu. La tradition a été mieux conservée dans d'autres régions jurassiennes. La riante Ajoie, région privilégiée entre toutes par le climat, la topographie et les genres de cultures, à son type particulier de grenier. Mieux que toute autre contrée, les Franches-Montagnes ont perpétué la tradition du grenier jurassien. C'est du grenier franc-montagnard que nous voulons parler ici.

Le grenier franc-montagnard

Son ancienneté

L'origine du type de grenier franc-montagnard doit remonter à des siècles en arrière. Parmi les greniers encore conservés, peu nombreux sont ceux qui datent du XVII^e siècle. A Saignelégier, le grenier propriété de la veuve de M. Ephrem Jobin et loué à l'hôpital du lieu, est situé un peu en retrait, près de la jonction de l'artère principale des Franches-Montagnes avec celle qui conduit à Goumois. Il est construit à l'intérieur d'une remise et porte le millésime 1683 sans initiales du premier propriétaire ou de propriétaires subséquents. Le socle de la remise, (il est en maçonnerie) fait que le grenier est fortement surélevé et sa hauteur un peu écourtée.

D'autres greniers ont existé autrefois à l'intérieur de remises, par exemple, dans celle de la ferme des frères Sprunger, agriculteurs-laitiers à La Chaux-d'Abel(le), territoire de Sonvilier. Sa simplicité est des plus frustes. La ferme porte le millésime 1661 et les initiales A. B. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une branche de la tribu des Bourquin de Sonvilier. Toujours à Saignelégier, le grenier du maître-éleveur Georges Wermeille est également surélevé par un socle en maçonnerie, quoique dans une mesure moindre que le grenier Jobin. Audessous se trouve une manière de cave ou remise pour la futaille et d'autres objets.

Le grenier de 1683, à Saignelégier, est plus fruste que ceux du XVIII^e siècle aux Bois, au Noirmont et d'autres localités des Franches-Montagnes. L'inventaire complet des greniers francs-montagnards confirmerait notre constatation et conviction: leur construction a atteint la pleine maturité architecturale et artistique au XVIII^e siècle. Une forte tradition franc-montagnarde a été fixée à cette date, tradition qui s'est maintenue jusqu'au XIX^e siècle.

Au Bois-Français, territoire des Bois, le grenier qui fait partie du rural de M. Auguste Jobin, porte les initiales P. A. et le millésime 1730. Il faut y voir le propriétaire qui a fait construire le grenier: Pierre

Aubry. La ferme proche porte le millésime 1626 et les initiales I.J.B. Le grenier de la ferme voisine (celle de la famille Paul Jobin) marquée JP. J. 1886, est une réplique du grenier de 1730.

Au Peu des Vaches, territoire du Noirmont, le grenier du domaine de M. Elie Joly, un maître-éleveur, lui aussi, est signé J. C. 1732. La tradition veut qu'un Jean Cattin ait fait construire cette annexe, et elle paraît avoir raison.

Le grenier de la famille Joly, sur le Peu, domaine devenu la propriété du haras fédéral d'Avenches, le grenier de M. Georges Paratte et celui de M. Clément Joly, au Peu-Péquignot, ne portent aucune marque de propriété ni d'ancienneté. Mais ils datent, à n'en pas douter, du XVIII^e siècle. Au Peu-Claude, devant la ferme appartenant également au haras fédéral d'Avenches, se trouve un petit grenier dont l'année 1804 marque le millésime; les initiales J. J. C. (Jean-Jacques Claude) indiquent le nom du propriétaire-constructeur.

Tous ces greniers ont une grande affinité architecturale et artistique. Ils sont construits selon les mêmes principes. Leurs dimensions peuvent varier et les uns présentent des détails artistiques plus poussés que d'autres.

L'architecture des greniers francs-montagnards

En Suisse aussi, l'architecture caractéristique des greniers varie selon les régions. Dans les campagnes bernoises, fribourgeoises et soleuroises, par exemple, ce sont d'élégants bâtiments aux vastes toits et aux galeries ajourées. Leur ensemble architectural comporte aussi des détails d'ornementation qui en font le charme particulier: sculptures des portes, des toits et des galeries, belles serrures, peintures ouvragées.

Les greniers des Franches-Montagnes sont presque tous uniformes et leur extérieur n'offre pas d'attrait. Les conditions climatiques de la région et les nécessités pratiques expliquent en quelque sorte, cette nudité extérieure. L'intérieur, en revanche, nous révèle le sens artistique et je dirai même la beauté de ces humbles mais si précieux bâtiments.

Construits sur un mince socle en maçonnerie ou souvent uniquement en bois, destiné à protéger de l'humidité le grenier et les provisions qu'il abrite, ces bâtiments ont généralement une longueur extérieure de 5 m. sur une largeur de 4 m. en chiffres ronds. Ils sont toujours à un étage et leur hauteur jusqu'à la racine du toit est de 2 m. 50 à 3 m. Au Peu Péquignot, le grenier de M. Clément Joly

a une longueur intérieure ou profondeur de 3 m. 56 et une largeur de 3 m. 88.

Tous les greniers ont une porte extérieure assez haute et large pour permettre le passage à l'intérieur. On pénètre pour ainsi dire de plain-pied d'abord dans la «loue», une manière de corridor, qui serait une galerie ou balcon s'il était à l'étage. On y loge surtout du bois, des outils, des instruments aratoires. La loue est en quelque sorte l'anti-chambre du grenier proprement dit, auquel une seconde porte donne accès. Parfois un treillis ou un filtre disposé au-dessus de cette porte intérieure assure l'aération du grenier et maintient les provisions au frais. Sauf la grosse clé artistement travaillée et la poignée de la porte, toutes les parties des greniers sont en bois, même les gonds, la serrure et sa boîte oblongue. Il s'agit là d'un travail de menuisier habile qui a son charme. Il n'y a pas de clous : tout est chevillé. Une traverse en diagonale maintient la porte extérieure d'équerre et la consolide. Des découpages, des moulures et des cartouches ornent l'entrée. Les poignées de portes et les clés sont de véritables travaux d'art exécutés par des serruriers qui eurent l'amour du métier et du beau travail. Des générations de Choffat de Soubey et de Courtot du Noirmont furent de ceux-là. Les poignées de portes artistement conçues ont la forme de couronnes, d'anses en cœur et d'anneaux, le tout exécuté en torsade.

La disposition des arches ou coffres destinées à recevoir les graines (autrefois, on y gardait aussi le chanvre et le lin) est le plus souvent fort bien comprise et du plus bel effet esthétique. Elle est mixte, c'est-à-dire à la fois frontale et latérale, sinon uniquement frontale ou latérale. Le patois jurassien appelle ces arches des «entschâtres» ou «entschètres». Plus ou moins nombreux, ils forment parfois trois gradins placés l'un derrière l'autre, gradins dont la profondeur, la largeur et la hauteur des arches varient. Il y en a de grandes, de moyennes et de petites, suivant les besoins de la famille et le genre de grain et de semence.

Sous le toit, une ou plusieurs perches de sapin permettent de suspendre jambons, jambonneaux et morceaux de salé, voire du fromage et du beurre. Ils y sont à l'abri des rongeurs.

Si le grenier franc-montagnard n'offre pas la richesse et le fini des greniers de l'Emmenthal et de l'Oberland, il ne possède pas moins son cachet propre, qui atteste des qualités artistiques et une bien-facture du travail. Ils font honneur aux Francs-Montagnards et au Jura tout entier.